

Communiqué de presse

« Le Ministère de l'Economie et des Finances de la République togolaise est heureux d'annoncer la signature le 20 mai 2020 d'un second emprunt en euros de la République togolaise sur le marché international pour un montant d'environ 150 millions d'euros. Cette transaction s'inscrit dans la stratégie du Gouvernement togolais de reprofilage à plus long terme et à de meilleures conditions financières de certaines dettes domestiques et a bénéficié d'une assurance à 100% par l'Agence Pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA), dont le Togo est devenu membre en 2019. Avec une durée de 10 ans et un coût global de l'ordre de 4,5%, cette nouvelle opération traduit la qualité de crédit du Togo en tant qu'emprunteur international, en particulier en cette période de forte volatilité et de prudence accrue des investisseurs.

Cette seconde opération de reprofilage de la dette domestique du Togo, pour laquelle la Société Générale est intervenue comme arrangeur, a été conclue, comme la première opération effectuée à la fin de l'année dernière, dans le parfait respect des engagements de la République togolaise pris dans le cadre de son programme avec le Fonds Monétaire International. Elle se traduit pour le Togo par une réduction supplémentaire du service de sa dette de plus de 80 millions d'euros au cours des 3 prochaines années qui vient s'ajouter à celle de près de 50 millions d'euros de l'opération de décembre dernier.

Au total, la stratégie de gestion active de la dette mise en œuvre par le Togo au travers de ces deux opérations se sera traduite par la levée de plus de 250 millions d'euros sur les marchés internationaux à des maturités finales de 10 ans et des taux compris entre 4,5% et 4,75%, permettant de rembourser de manière anticipée des dettes domestiques commerciales à court terme portant intérêt à des taux compris entre 6,75% et 7,6%.

La mise en œuvre réussie de cette stratégie permet de positionner le pays comme un emprunteur de référence sur les marchés internationaux, d'améliorer l'évaluation du risque de surendettement du pays par le FMI et de réaliser des économies substantielles du service de sa dette dès cette année et sur les deux prochaines années.

Associée à l'initiative d'allègement du service de la dette dont le Togo bénéficie de la part de ses créanciers officiels, cette stratégie permet au pays de dégager les marges de manœuvre budgétaires et de trésorerie

nécessaires pour faire face à la crise sanitaire, sociale et économique qui frappe le Togo comme tant d'autres pays.

La République togolaise a été conseillée par Lazard Frères pour cette opération »